



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Economie-distributive-et>

TRIBUNE LIBRE

Economie distributive et fédéralisme

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1980 - N° 777 - avril 1980 -

Date de mise en ligne : mercredi 24 septembre 2008

Date de parution : avril 1980

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

LA nature même des relations qu'établit le système distributif entre le pouvoir national et les individus comporte le risque d'une centralisation excessive. Une bureaucratie paralysante aboutirait à un grave échec tant sur le plan économique que sur le plan humain. Heureusement, il est possible de tempérer la rigueur de la planification par la diversité et la souplesse propres aux structures fédérales.

Voici les avantages du fédéralisme :

- Grâce à une connaissance exacte des problèmes qui se posent à leur niveau, les pouvoirs locaux sont même de leur trouver les solutions les plus valables, tout en évitant les lenteurs administratives.
- Les individus, associés aux décisions à prendre, contrôlent efficacement des autorités élues qui restent « à l'échelle humaine » ; celles-ci à leur tour, mieux qu'un pouvoir plus lointain, exercent les contrôles nécessaires sur l'exécution du travail.
- L'ambition de créer, sur le plan local, une oeuvre exemplaire est un stimulant incomparable ; on s'intéresse peu à une entreprise qui est entièrement dirigée d'en haut.
- Enfin le fédéralisme et ce n'est pas le moindre de ses avantages, permet aux pouvoirs locaux ou régionaux d'explorer les modalités diverses des nouvelles structures. Il permet aussi d'inclure ultérieurement dans un ensemble plus vaste les expériences qui auraient pu être tentées sur des territoires d'étendue restreinte.

Je tiens à préciser que sur deux points au moins je me salue nettement d'un certain fédéralisme d'inspiration proudhonienne. Pour ses adeptes, le pouvoir d'en haut aurait surtout pour fonction de coordonner les initiatives émanant des niveaux inférieurs et d'arbitrer les conflits, ce qui affaiblit exagérément le lien fédéral. Et ils jugent que le fédéralisme, étant par lui-même la révolution totale, suffirait à définir une conception révolutionnaire de l'économie ; en fait, ils envisagent de fédérer des groupes de producteurs, en formant des organisations professionnelles, dont le souci majeur ne saurait être l'intérêt général. Je pense au contraire que la souveraineté des consommateurs implique nécessairement pour l'ensemble du système une certaine cohésion, et qu'il s'agit pour nous d'insérer le principe fédéraliste dans la conception préalablement définie du socialisme distributif.

Or il existe une sorte de convergence naturelle entre fédéralisme et économie des besoins. Celle-ci peut être représentée schématiquement par une collectivité restreinte dont les membres actifs, répartis entre diverses unités de production, assurent l'approvisionnement. Il est donc facile d'adapter à la relation consommateurs-producteurs, telle qu'elle apparaît dans ce schéma, le principe fédéraliste d'un partage des pouvoirs entre une collectivité et les groupes dont elle se compose : l'ensemble des consommateurs aura le pouvoir d'orienter la production et de répartir les biens entre tous les individus, actifs et non-actifs ; mais chacune des unités de production sera autonome, c'est-à-dire libre de décider de son organisation interne et de ses méthodes de travail, et elle pourra dans certains cas au moins être propriétaire des installations, des instruments et du sol. Des problèmes un peu plus complexes vont se poser à nous si nous tentons d'appliquer la même conception d'ensemble à une surface tant soit peu étendue.